



Communiqué de presse

Service civique des jeunes : Stop aux incantations ! Place à l'action !

A l'occasion de la journée internationale du bénévolat et du volontariat, le Secrétaire d'Etat aux Sports Bernard Laporte a proposé dans un entretien accordé aux *Dernières Nouvelles d'Alsace* le lancement d'un ambitieux plan d'encouragement au bénévolat.

Le CNAJEP s'étonne de la partition proposée par le Secrétaire d'Etat, dont le plan ne concerne a priori que le monde du Sport. Or, la question du service civique est légitime pour l'ensemble de la Vie Associative. Le plan proposé sera-t-il élargi à l'ensemble des secteurs associatifs ?

En outre, si la création d'un "*livret d'épargne civique*" donnant "*accès à un certain nombre de facilités fiscales*" et la valorisation du bénévolat par la prise en compte "*de la valorisation des acquis des expériences vécues en milieu associatif*" apparaissent comme deux mesures satisfaisantes, la mise en œuvre d'un service civique obligatoire de 100 heures paraît en revanche peu adaptée aux enjeux des associations et à la promotion de l'engagement des jeunes.

Si la nécessité de développer le Service Civique des jeunes en France fait consensus au sein de la classe politique, la question de lui prêter un caractère obligatoire ou volontaire demeure en suspens. Comment favoriser l'engagement des jeunes sans vider de son sens l'acte citoyen qu'on souhaitait donner au service civique ?

Pourquoi un service civique de 100 heures ? Ce « quota » est bien loin des engagements de la campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy, qui prévoyait une durée de 6 mois. Pour obtenir un impact durable sur les comportements des jeunes et permettre le développement de missions d'intérêt général à forte utilité sociale, le service civique doit être vécu comme une étape de vie à part entière. Comment assurer l'accompagnement des jeunes en l'espace de 100 heures ? Comment les sensibiliser au projet porté par l'association ? Le service civique doit conjuguer action et formation, accompagnement, évaluation et valorisation des acquis. Le dispositif proposé ne permettra visiblement pas d'assurer ces différentes missions.

Le CNAJEP et les associations de jeunesse et d'éducation populaire ne peuvent s'empêcher de voir dans l'annonce du Secrétaire d'Etat une énième mesure venant se greffer à des dispositifs existants multiples et complexes. Cette annonce peine en outre à masquer le désengagement de l'Etat, dont les derniers choix budgétaires pour 2008 fragilisent la formation des bénévoles et le développement de l'engagement de milliers de jeunes volontaires. Plutôt que de se contenter d'effets d'annonce inopérants, il faut passer aux actes et garantir le déploiement massif du service civil volontaire déjà en place.

Comme l'a rappelé la Ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, "*la création du service civique devra faire l'objet d'une réflexion approfondie*". Nous réaffirmons par conséquent la volonté de nos associations et fédérations nationales de travailler très concrètement avec le gouvernement et les parlementaires sur le service civique et plus largement sur l'engagement des jeunes et des moins jeunes. Nous ne laisserons pas ce sujet essentiel pour l'avenir de la société et pour la cohésion nationale rester à l'état de vaine incantation.

Paris, le 13 décembre 2007